



vol a l etalage-carte de sejour

Par **di01_old**, le **28/10/2007** à **16:21**

bonjour , je suis etudiant etranger et pendant cet ete j' ai commis un vol a l'etalage ... je en suis pas fier et j'ai payer ce que j'avais pris, la police a ete convoque mais le magasin a depose aucune plainte.par contre j ai signe une reconnaissance des faits (jusque la, cela fait 4 mois des faits, j ai pas reçu de convocation au tribunal).je dois renouveler ma carte de sejour temporaire dans un mois ... risque je d avoir un refus meme si mon casier judiciaire est toujours vide ?la prefecture demande des renseignements a la police a la recherche d incidents ou delits comis par les demandeurs?